

*Questions orales*

criminelles de ce genre. Telle est la conclusion du ministre de la Justice et de la GRC et je pense qu'il conviendrait alors de s'adresser à la Sûreté provinciale de l'Ontario.

**M. Jelinek:** Il appert que le ministre ne peut pas répondre à la première question. Je lui pose donc une question supplémentaire. Le ministre est-il en mesure de dire à la Chambre où en est la partie fédérale de l'enquête et quand, une fois l'enquête terminée, la Chambre pourra-t-elle prendre connaissance du rapport?

**M. Munro (Hamilton-Est):** Pour ce qui est de la partie fédérale de l'enquête, comme je l'ai déjà indiqué, c'est la GRC qui s'en occupe, et elle progresse rapidement. Je ne peux fournir d'autres détails. C'est la GRC qui s'en occupe et les questions devraient être adressées au solliciteur général qui est comptable de la GRC devant la Chambre.

\* \* \*

**AIR CANADA****L'ANNULATION DE RÉSERVATIONS—DEMANDE D'EXPLICATIONS**

**M. Jim Fleming (York-Ouest):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné que depuis un mois à peu près Air Canada a comme pratique de retenir plus de places qu'il n'y en a effectivement sur ses vols et qu'elle dit annuler régulièrement des réservations pourtant confirmées, le ministre voudrait-il en discuter avec les cadres d'Air Canada avant que la réputation de cette entreprise publique en soit affectée?

**Des voix:** Bravo!

[Français]

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je crois que je vais suivre l'avis de mon honorable collègue, et demander un rapport complet à Air Canada. Je sais que cette pratique de vendre plus de billets qu'il y a de sièges n'est pas le propre d'Air Canada, elle est commune à toutes les compagnies aériennes au monde, c'est-à-dire qu'on calcule sur des moyennes pour des raisons d'ordre économique. Mais de toute manière, je crois que la Chambre devrait savoir quelle est la procédure utilisée. Il n'y a aucun doute que lorsqu'une personne à un titre de passage, il est drôlement frustrant de se voir refuser l'accès à l'avion. Je demanderai donc le rapport, et cela me fera plaisir de le communiquer à l'honorable député.

\* \* \*

**LES COMMUNICATIONS****LA CÂBLODISTRIBUTION—LA POSSIBILITÉ D'ATTENDRE LE RÉGLEMENT DE CERTAINES CAUSES AVANT DE DONNER DE NOUVEAUX PERMIS**

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

[M. Munro (Hamilton-Est).]

Étant donné la situation ambiguë et tendue qui existe actuellement entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral au sujet de la câblodiffusion, et étant donné qu'il y a actuellement des causes pendantes devant la cour, le premier ministre dirait-il s'il attendra que ces causes soient entendues et classées avant de considérer toute autre demande de câblodiffuseurs éventuels au Québec?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur le président, la question est un peu hypothétique, en ce sens que je ne sais pas s'il y aura d'autres demandes, et quelle en sera la nature, mais je suis tout à fait du même avis que le député qui signale que certaines causes sont devant les tribunaux. Je crois que les causes viennent des deux niveaux de juridiction, et si c'est l'avis du député, je le partage, à savoir que nous ne devrions pas essayer de régler ce problème-là au niveau politique, au moment où les tribunaux sont saisis de la question. Nous ne devrions certainement pas faire des déclarations qui nuisent à la possibilité pour les tribunaux d'en arriver à des décisions justes et fondées sur la loi. Pour ce qui est de l'avenir, je ne peux pas répondre à la question, parce que je ne sais pas s'il y aura d'autres demandes, ni quelle en sera la nature.

\* \* \*

[Traduction]

**QUESTIONS OUVRIÈRES****LA GRÈVE À LA BASE D'ESSAI DES TORPILLES DE NANOOSSE BAY—LES ACTIVITÉS ANTISYNDICALES DES AUTORITÉS AMÉRICAINES**

**M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du président du Conseil du Trésor, j'adresserai ma question au ministre de la Justice qui, je pense, le remplace. Il s'agit de la grève légale déclenchée par le Conseil des métiers et du travail du personnel des chantiers navals à la base d'essai des torpilles de Nanoose Bay, qui est exploitée en commun par le Canada et par les États-Unis. Si mes renseignements sont exacts, le personnel américain de cette base, qui avait refusé de franchir les piquets de grève, a reçu l'ordre de le faire de la part des autorités américaines qui ont dépêché un électronicien par avion pour aider à mater la grève. J'aimerais savoir du ministre si ces tactiques antisyndicales ont reçu l'accord du gouvernement canadien. Dans la négative, le ministre veut-il s'engager à y faire mettre un terme?

**L'hon. Otto E. Lang (président suppléant du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, à ma connaissance le gouvernement canadien n'a rien eu à voir là-dedans. On m'apprend que la rumeur de l'arrivée de personnel américain est sans fondement. Je ne me suis pas renseigné spécialement sur l'arrivée d'un ingénieur électronicien, mais j'aimerais le faire pour être bien sûr que personne n'a été amené de l'extérieur. Il s'y trouve évidemment du personnel américain, militaire et civil, qui y travaille en permanence.